

Yann Cadic

PLC

Expert comptable
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**40 RUE DE MALTE
75011 PARIS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'appréciations particulières à vous formuler.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons aucune information particulière à communiquer.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

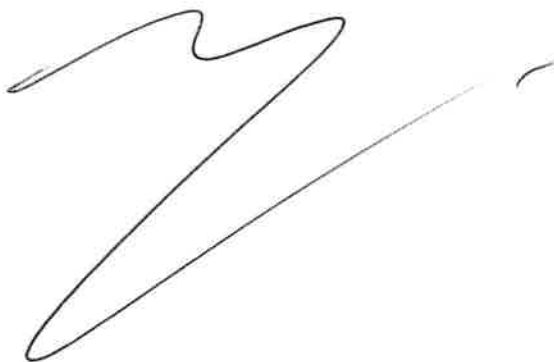
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boves, le 03 avril 2026

Yann CADIC,
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,34		0,95
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	88 345,67	78 113,23	10 232,44		22 054,65	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,13		0,21
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	56 247,72	52 403,53	3 844,19		4 963,17	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1,01		1,71
Participations	550,00		550,00		550,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	16 000,00		16 000,00		26 000,00	
Autres immobilisations financières	13 571,96		13 571,96		13 205,79	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	174 715,35	130 516,76	44 198,59	1,47	66 773,61	2,87
Stocks et en-cours						
Créances				93,19		87,96
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	481 543,94	20 687,84	460 856,10		434 397,55	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	2 306 397,69		2 306 397,69		1 596 569,72	
Charges constatées d'avance	25 205,20		25 205,20		17 269,54	
Valeurs mobilières de placement	50,00		50,00		50,00	
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	159 875,13		159 875,13	5,34	213 575,09	9,17
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 973 071,96	20 687,84	2 952 384,12	98,53	2 261 861,90	97,13
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 147 787,31	151 204,60	2 996 582,71	100	2 328 635,51	100

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

BILAN PASSIF

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	307 343,89	10,26	265 773,20	11,41
Excédent ou déficit de l'exercice	-8 955,69	-0,30	-33 700,13	-1,45
Situation nette (sous-total)	298 388,20	9,96	232 073,07	9,97
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	298 388,20	9,96	232 073,07	9,97
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	1 871 899,98	62,47	1 131 743,32	48,60
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	1 871 899,98	62,47	1 131 743,32	48,60
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	9 140,00	0,31	82 907,82	3,56
TOTAL DES PROVISIONS (III)	9 140,00	0,31	82 907,82	3,56
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 762,85	1,13	134 579,48	5,78
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	349 349,15	11,66	375 062,91	16,11
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	293 362,10	9,79	276 338,41	11,87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	42 355,07	1,41	50 736,22	2,18
Produits constatés d'avance	98 325,36	3,28	45 194,28	1,94
TOTAL DES DETTES (IV)	817 154,53	27,27	881 911,30	37,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 996 582,71	100	2 328 635,51	100

Yann Cadic

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

7 Rue de l'Île Mystérieuse

Cité des Métiers , Bureau 40 , 80440 BOVES

Rcs Amiens 509 593 984

COMPTE DE RÉSULTAT

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	515 629,80	488 030,72	27 599,08	5,66
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	568,70	14,22	554,48	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	207 124,05	236 179,25	-29 055,20	-12,30
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 821 660,92	1 588 868,87	232 792,05	14,65
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 362,28	72 110,67	-68 748,39	-95,34
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	360 145,03	197 872,74	162 272,29	82,01
Autres produits	48 632,42	18 961,31	29 671,11	156,48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 957 123,20	2 602 037,78	355 085,42	13,65
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	995 089,28	902 195,52	92 893,76	10,30
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	108 327,10	110 623,61	-2 296,51	-2,08
Salaires	862 063,35	890 235,52	-28 172,17	-3,16
Cotisations sociales	355 157,43	337 557,49	17 599,94	5,21
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 164,72	14 316,62	-151,90	-1,06
Dotations aux provisions	1 578,00	18 063,64	-16 485,64	-91,26
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	568 828,63	316 065,04	252 763,59	79,97
Autres charges	54 994,21	54 940,79	53,42	0,10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 960 202,72	2 643 998,23	316 204,49	11,96
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 079,52	-41 960,45	38 880,93	92,66

70

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

COMPTE DE RÉSULTAT

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 382,01	1 129,47	252,54	22,36
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 382,01	1 129,47	252,54	22,36
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 258,18	9 962,81	-2 704,63	-27,15
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 258,18	9 962,81	-2 704,63	-27,15
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-5 876,17	-8 833,34	2 957,17	33,48
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-8 955,69	-50 793,79	41 838,10	82,37
Produits exceptionnels (V)		18 458,78	-18 458,78	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		1 365,12	-1 365,12	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		17 093,66	-17 093,66	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 958 505,21	2 621 626,03	336 879,18	12,85
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 967 460,90	2 655 326,16	312 134,74	11,76
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-8 955,69	-33 700,13	24 744,44	73,43
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-8 955,69	-33 700,13	24 744,44	73,43

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes

7 Rue de l'Île Mystérieuse

Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES

Rcs Amiens 509 593 984



ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 996 582,71 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -8 955,69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 10/03/2026.

L'entité déroge aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et porte les justifications sur :

- Influence sur le patrimoine

L'exercice 2025 est marqué par un changement de méthode comptable concernant les indemnités de départ à la retraite. Ces dernières étaient jusqu'ici comptabilisées selon la méthode rétrospective sans actualisation, ni prise en compte des tables de mortalité et du taux de turnover.

Désormais la comptabilisation des indemnités de départ à la retraite est tenue selon la méthode préférentielle, c'est-à-dire la méthode prospective.

L'incidence entre les deux méthodes au bilan d'ouverture est inscrite en report à nouveau créditeur pour un montant de 75 271 euros.

La variation de l'année 2025 est inscrite en compte de résultats.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les comptes annuels 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 10 Mars 2026.

Les financements en fonds publics sont comptabilisés au titre de l'année notifiée sur les conventions. Ainsi, les subventions non reçues à la clôture des comptes du 31 décembre 2025 sont comptabilisées à l'actif du bilan en "subventions à recevoir".

Au 31 décembre 2025, ce poste s'élève à la somme de 2 156 085 €.

Néanmoins, l'utilisation de ces subventions est analysée à la clôture des comptes et deux constats sont alors traduits en comptabilité :

- certains différés de réalisation sur conventions "à cheval" sur plusieurs exercices sont constatés en FONDS DEDIES soit la somme de 665 376 € au 31/12/2025 ;
- certaines subventions sont au nom de la FNAB puis reverser aux partenaires, la somme en "FONDS DEDIES A REVERSER" est pour un montant net de 1 206 524 € au 31/12/2025 ;
- certains travaux non validés sur des subventions intégralement échues en 2025 sont comptabilisés en "PRODUITS CONSTATES D'AVANCE", soit la somme de 41 033 € au 31/12/2025, au titre de la sous-réalisation.

Il n'y a eu aucun changement de méthode dans l'appréciation des subventions par rapport à l'exercice précédent. Cependant, pour la plupart de ces dossiers la date de compte rendu final des travaux étant postérieure à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, la validation définitive n'a pas été formalisée à ce jour par les financeurs.

Néanmoins il est à préciser que l'exercice 2025 est affecté par des ajustements liés aux dénouements finaux des dossiers 2024 pour une somme en produit net constatée à hauteur de 5 079 €.

Il est à noter que cet exercice 2025 comptabilise au passif du bilan une provision pour charges au titre des IDR pour un montant de 9 140 € avec application de la méthode prospective (changement de méthode vu dans un point précédent), après dotation sur l'exercice de 1 503 €.

En dernier lieu il est utile de préciser que la Fédération avait déclaré sur l'exercice 2016, auprès de l'Administration Fiscale, un secteur distinct d'activité pour le secteur de certaines prestations de services et se place donc redevable des impôts commerciaux sur cette activité. L'impact sur les comptes 2025 est nul puisque pas d'impôt sur les sociétés.

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes

7 Rue de l'Ile Mystérieuse

Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES

Rcs Amiens 509 593 984

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Logiciels	1,00	An
Matériel de bureau	3,00	Ans
Marque et label	3,00	Ans

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances clients d'un montant total de 475 939 € sont provisionnées pour le risque inhérent à leur recouvrement à hauteur de 20 688 € au 31/12/2025.

Etant précisé que des pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charges pour 2 937 € sur l'exercice.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes

7 Rue de l'Île Mystérieuse

Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES

Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	88 345,67		
TOTAL	88 345,67		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 790,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	49 139,77		1 223,53
TOTAL	55 929,77		1 223,53
Immobilisations financières			
Autres participations	550,00		
Prêts et autres immobilisations financières	39 205,79		366,17
TOTAL	39 755,79		366,17
TOTAL GENERAL	184 031,23		1 589,70

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			88 345,67	
TOTAL			88 345,67	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			6 790,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		905,58	49 457,72	
TOTAL		905,58	56 247,72	
Immobilisations financières				
Autres participations			550,00	
Prêts et autres immobilisations financières		10 000,00	29 571,96	
TOTAL		10 000,00	30 121,96	
TOTAL GENERAL		10 905,58	174 715,35	

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, info. & mobilier	1 223,53					
TOTAL	1 223,53					
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	366,17					
TOTAL	366,17					
TOTAL GENERAL	1 589,70					

	Diminution de l'exercice	Ventilation			
		Virement		Sortie	
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission mise hors serv.
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau, info. & mobilier	905,58				
TOTAL	905,58				
Immobilisations financières					
Prêts et autres immobs financières	10 000,00				
TOTAL	10 000,00				
TOTAL GENERAL	10 905,58				

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES IMMOBILISATIONS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

APPROCHE PAR COMPOSANTS

	Valeur brute	Mode d'amortissement	Utilisation ou taux
--	--------------	----------------------	---------------------

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES AMORTISSEMENTS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.				7 532,88	7 532,88	
Autres immobs incorporelles			66 291,02	11 822,21		78 113,23
TOTAL			66 291,02	19 355,09	7 532,88	78 113,23
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			4 443,42	506,00		4 949,42
Matériel de bureau, informatique			46 523,18	1 836,51	905,58	47 454,11
TOTAL			50 966,60	2 342,51	905,58	52 403,53
TOTAL GENERAL			117 257,62	21 697,60	8 438,46	130 516,76

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement	7 532,88				
Autres immobilisations incorporelles	11 822,21				
TOTAL	19 355,09				
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements divers	506,00				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 836,51				
TOTAL	2 342,51				
TOTAL GENERAL	21 697,60				

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES AMORTISSEMENTS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Diminution de l'exercice	Ventilation		
		transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement	7 532,88			
TOTAL	7 532,88			
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	905,58			
TOTAL	905,58			
TOTAL GENERAL	8 438,46			

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur comptes clients	23 975,12	75,00	3 362,00	20 688,12
TOTAL GÉNÉRAL	23 975,12	75,00	3 362,00	20 688,12

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES CRÉANCES

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	16 000,00		16 000,00
Autres immobilisations financières	13 571,96		13 571,96
Actif circulant			
Autres créances clients	481 543,94	481 543,94	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 338,22	2 338,22	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 426,42	7 426,42	
Divers	2 284 199,98	2 284 199,98	
Débiteurs divers	12 433,07	12 433,07	
Charges constatées d'avance	25 205,20	25 205,20	
TOTAL	2 842 718,79	2 813 146,83	29 571,96
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	10 000,00		

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Ile Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	25 205,20
TOTAL	25 205,20

PRODUITS À RECEVOIR

Dont subvention pour 2 284 200 € sur 2 293 721 € en autres créances. Il est précisé que 393 465 € sont échus au 31.12.2025 après retraitement des PCA et des fonds dédiés.

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 031,50
Autres créances	2 293 721,27
TOTAL	2 294 752,77

Yann Cadic
Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DU TABLEAU D'AFFECTATION
DU RÉSULTAT

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant
Origines	
Report à nouveau de l'exercice précédent	265 773,20
Résultat de l'exercice précédent	-33 700,13
Prélèvements sur les réserves	
CHGMT METHODE IDR	75 271,00
	75 271,00
TOTAL	307 344,07
Affectations	
Report à nouveau	307 343,00
TOTAL	307 343,00

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	265 773,20		108 970,95	67 400,26	307 343,89
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 700,13		-8 955,69	-33 700,13	-8 955,69
TOTAL	232 073,07		100 015,26	33 700,13	298 388,20

Yann Cadic
Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS PROPRES FNAB	441 587,31	568 828,63	360 145,03		15 105,12	665 376,03	
SUBVENTIONS A REVERSER	690 156,01	1 093 135,17	576 767,23			1 206 523,95	
TOTAL	1 131 743,32	1 661 963,80	936 912,26		15 105,12	1 871 899,98	

Yann Cadic
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'île Mystérieuse
Cité des Métiers - Bureau 40 - 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES PROVISIONS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	82 907,82	1 503,00	75 270,82	9 140,00
Autres provisions pour risques et charges	1 131 743,32	1 934 588,51	1 194 431,85	1 871 899,98
TOTAL	1 214 651,14	1 936 091,51	1 269 702,67	1 881 039,98
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	23 975,12	75,00	3 362,00	20 688,12
TOTAL	23 975,12	75,00	3 362,00	20 688,12
TOTAL GÉNÉRAL	1 238 626,26	1 936 166,51	1 273 064,67	1 901 728,10
Dont dotations & reprises d'exploitation		570 406,63	363 507,31	

Yann Cadic

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Île Mystérieuse
Cité des Métiers - Bureau 40 - 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	33 762,85	33 762,85		
Fournisseurs et comptes rattachés	349 349,15	349 349,15		
Personnel et comptes rattachés	61 281,92	61 281,92		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 996,31	82 996,31		
Impôts sur les bénéfices	2 751,00	2 751,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 401,06	9 401,06		
Autres impôts et taxes assimilées	136 931,81	136 931,81		
Autres dettes	42 355,07	42 355,07		
Produits constatés d'avance	98 325,36	98 325,36		
TOTAL	817 154,53	817 154,53		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 816,63			

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	98 325,36
TOTAL	98 325,36
CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 919,10
Dettes fiscales et sociales	98 373,71
TOTAL	128 292,81

ENGAGEMENTS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Changement de methode comptable pour la comptabilisation des IDR.
Passage de la méthode rétrospective à prospective sur l'exercice 2025.
L'impact entre le changement de méthode est comptabilisé en report à nouveau conformément au dispositif préférentiel pour un montant de 75 271 euros.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 9 140,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

LES EFFECTIFS

0116 - Ass. FNAB

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

EFFECTIFS			
		31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres		2,00	
Employés et techniciens		16,00	
PERSONNEL SALARIÉ		18,00	

Yann Cadic

Expert-Comptable . Commissaire aux Comptes
7 Rue de l'Île Mystérieuse
Cité des Métiers . Bureau 40 . 80440 BOVES
Rcs Amiens 509 593 984